

RESUME DE L'ACTION :

Dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation à la « Citoyenneté », la Ville de Nice labellisée « Ville amie des enfants », par l'UNICEF, en lien avec le Service de Prévention Primaire et en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), et l'ordre des avocats de Nice, souhaite promouvoir une culture juridique de base dès le plus jeune âge, et une protection des droits des enfants, adultes en devenir.

La ville de Nice propose aux écoles niçoises, une séquence pédagogique et ludique, en complémentarité des dispositifs existants, engagés par les services de l'Education Nationale. Cette intervention est réalisée par des avocats, pour informer les enfants de façon théorique, pédagogique et qualitative, au sujet des droits dont ils bénéficient et des obligations qui leur incombent. Aujourd'hui, dans une société qui se trouve confrontée à une augmentation des atteintes portées à l'intégrité physique et morale des enfants, il est plus que jamais nécessaire de renforcer la prévention, en informant les enfants, sur leurs droits, et également sur leurs devoirs, qui permettent le respect des droits des autres.

Objectifs :

- Faire prendre conscience aux enfants que les déviances et violences intra familiales ne sont pas acceptables ;
- Que l'ambivalence de certains parents est à déceler et à comprendre pour mieux se positionner ;
- Que la fessée est proscrite en droit, comme mode éducatif ou lorsqu'elle est administrée avec force.

Public visé : CM2

Date de mise en œuvre : Novembre 2025

Lieu de l'action : à l'école, au sein de la classe

Périodicité de l'action : Année scolaire 2025/2026

Durée de l'activité : 1H

Procédure d'inscription :

Les écoles et les enseignants inscrivent les classes volontaires sur : cataloguecitoyen.nice.fr

Dès réception, le Service de Prévention Primaire met en place en collaboration avec les classes inscrites et les avocats intervenants, les temps d'interventions.

Contact : hager.ben-aouissi@ville-nice.fr

